



REGLEMENT DES COMPETITIONS FEMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ A 8 :

Organisation :

Cette compétition est organisée en mode championnat

Titre et challenge :

Le vainqueur reçoit un objet d'art par le District de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs aller et retour sur une seule phase

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du DFSM. Les équipes occupant le même rang dans les groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

- 1.1 Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points – obtenus au classement définitif, pénalités incluses – par le nombre de matchs disputés
- 1.2 En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements de Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Report des matchs :

Les clubs sont autorisés à 2 demandes de report sur l'ensemble de la phase.
Des dates dédiées aux reports de match sont prévues dans le calendrier.

Toute demande de report doit être adressée par le club concerné au club adverse ainsi qu'au District (par mail : à l'adresse : district@dfsm.fff.fr), au plus tard quatre jours avant la rencontre.

La date de report sera toujours la première disponible au calendrier et ne peut être envisagé que si la prochaine date de report inscrite au calendrier est disponible pour les deux clubs.

Un match reporté par une équipe ne pourra avoir une seconde demande de report par cette même équipe : forfait du demandeur.

Enfin, le District se réserve le droit de refuser la demande.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le dimanche à 15h00 heure d'été et 14h30 heure d'hiver (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences Sénior F, U20F, U19F, U18F ainsi que les joueuses des catégories U17F* et U16F* dans la limite de 4 avec un maximum de 3 par année d'âge (soit 1 U16F + 3 U17F ou 2 U17F + 2 U1F ou 3 U16F + U17F) dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

****sous réserve de fournir une demande de surclassement comprenant une autorisation parentale et un certificat médical de non-contre-indication délivré par un médecin fédéral et validé par la Commission Médicale Régionale (article 73 des RG de la FFF).***

Les cas non prévus :

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront.